

PUBLICATIONS Légales

Etude de M. Emile GODRON, avoué, docteur en droit, demeurant à Lille, 103 bis, boulevard de la Liberté.

Séparation de Corps

Dame DUMOULIN CONTRE SON MARI ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du 13 mai 1919. Par jugement rendu par défaut le 25 décembre 1919, enregistré.

Entre M. Pierre-Blanche-Maria VAN WENBERGH épouse de M. Pierre-Joseph DEMOULIN, demeurant à Lille, et M. Pierre-Joseph DEMOULIN, demeurant à Lille, et M. Pierre-Joseph DEMOULIN, demeurant à Lille, et M. Pierre-Joseph DEMOULIN, demeurant à Lille.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

Le Tribunal civil de Lille a prononcé la séparation de corps entre M. et Mme DEMOULIN. Vantageant M. DEMOULIN, le Tribunal a ordonné que M. DEMOULIN aura la garde de son enfant, M. DEMOULIN, âgé de 15 ans, le 15 juin 1920, enregistré.

PEINTRES

On demande de bons ouvriers chez BRAS, 14, rue de Bapaume, Lille, 702.

Tailleur pour Dames

demande bonnes ouvrières et dames. CHOPIN, 4, avenue Verdi, La Madeleine, 3706.

ON DEMANDE

un toupilleur-scieur, bons ébénistes, menuisiers et tourneurs en bois. Maison DEL-LENGHE-RINGOT, 5 et 7, rue Gambert, LILLE, 3705.

COUTURIERES

On demande bonnes ouvrières et apprenties, et ouvrières pour travail à domicile, 40, rue Thiers, Lille, 3700.

GOSTUMES TAILLEUR

pour dames. On demande de bonnes ouvrières pour la couture. MARCHAL, 40, rue de Valenciennes, LILLE, 7434.

CHAUFFEUR-MECANICIEN

conduisant tracteurs ou camionnettes demande place 10, rue Gosselin, Fives-Lille.

COURTIERS, COURTIERES

demandant pour capitalisation et assurances. Bien rétribués. S'adresser à M. ANDY, 52, rue de la Paroisse, WAZIERS-LEZ-DOULAI, 3690.

COMPTABLE

entièrement libre, connaissant parfaitement le français, l'anglais, l'allemand et autres langues, comptable de banque, bon correspondant, demande à tenir comptabilité dans maisons de commerce. Ecrire à M. Demoulin, 7434, rue de Valenciennes, Lille.

DEUX JEUNES FILLES

demandant place sérieuse, possibilité même maison. Ecrire à M. VOISIN, Grande Rue, Loison-sous-Lens (P-de-C.), 3694.

ON DEMANDE FILLE

pour aider au ménage et aux courses, nourrie, gage, chez M. F. VERMES, 4, rue de Valenciennes, La Madeleine-Lille, 3695.

COUVREURS

connaissant bien la partie défilés, demandés. Entrepreneurs ERNAET DERCHÉ, 18, 20 et 22 bis, boulevard Carnot, Valenciennes. Bons salaires. 1266.

AVIS

Des employés aux écritures sont demandés au Service Administratif de la Reconstitution, 2, rue Saint-Bernard.

Les postulants devront adresser à M. le Secrétaire Général de la Reconstitution une demande écrite, accompagnée de leur adresse actuelle, leur profession avant guerre, le lieu et la date de leur naissance et de toutes autres indications sur leurs aptitudes à l'emploi sollicité. 7433.

STENO-DACTYLO

2 jeunes filles, steno-dactylo, débutantes, bonne instruction, dem. place environs Lens ou Liévin. Ecrire DELEVAL, 3, rue Thiers, à Liévin, 3684.

ON DEMANDE

Manœuvres d'établissement et Manœuvres poseurs. DUBAR, 92, boulevard Victor-Hugo, Lille.

ON DEMANDE

de bons Ouvriers de cave, Brasseur. Le Rouvray, 12, rue de Valenciennes, Lille, 12.360.

ON DEMANDE

SCIE A RUBAN, volant 820, table inclinable, 12, rue des Flandres, Valenciennes, 12369.

POUSSINS

A VENDRE, 17, parc Montcau, ville Cécilia, Saint-Maurice-Lille, 3692.

UNE BROCHE

avec photo jeune homme à 424, trouvez devant le guichet de la Gare du Nord. Le réclamé au bureau du journal.

ENTREPRENEUR

recherche local pour atelier de préférence centre, 40, rue Thiers, Lille, 3701.

AVIS DIVERS

On demande de suite, BONNE-COCHÈRE au château RUPIN-DUBOIS, Sautain (Nord), 12368.

ON DEMANDE

un garçon de courses et un comptable, adressez-vous à PRAUT, 231, rue de Flandre à Lille, 3697.

BONNE RECOMPENSE

Il a été perdu entre Le Becque et Haubourdin un Registre, 48 pages, pour marchandises de vieux métaux, au nom de M. BLITZ, 11, rue Haubourdin (Nord), 12370.

CHAUFFEUR-MECANICIEN

pour camionnettes demande place. Ecrire au journal tous les soirs à C.E.

ON DEMANDE DE SUITE

BONNE-COCHÈRE au château RUPIN-DUBOIS, Sautain (Nord), 12368.

ON DEMANDE

un garçon de courses et un comptable, adressez-vous à PRAUT, 231, rue de Flandre à Lille, 3697.

BONNE RECOMPENSE

Il a été perdu entre Le Becque et Haubourdin un Registre, 48 pages, pour marchandises de vieux métaux, au nom de M. BLITZ, 11, rue Haubourdin (Nord), 12370.

CHAUFFEUR-MECANICIEN

pour camionnettes demande place. Ecrire au journal tous les soirs à C.E.

ON DEMANDE DE SUITE

BONNE-COCHÈRE au château RUPIN-DUBOIS, Sautain (Nord), 12368.

ON DEMANDE

un garçon de courses et un comptable, adressez-vous à PRAUT, 231, rue de Flandre à Lille, 3697.

BONNE RECOMPENSE

TALONS ET SERRURES

GAUTHOUX Fouritures générales pour Chausseries. Lacey vous genres nœls et concours. Rubans, allées, Taris sur de Valenciennes. Ventes en gros. J. DECUPPEUR, 125, rue d'Artois, LILLE, 7482.

Avis aux Amateurs

avec merionnettes, costumes, décors points à l'huile, lampe à pétrole, etc. Le tout à 4.500 fr. Belle occasion pour forains. S'adresser rue de Tournai, 67, Lille, 3691.

OCASION

A VENDRE UNE GOMME PIANO à vendre, très bon état, 35 marneux et tambour. S'adresser chez LEROUX Hippolyte, rue de la Gare, Marly (Nord), 12372.

LAVEZ

vos fosses nasales matin et soir avec le mouillé LAVEZ. Prévention de la scarlatine, de la coqueluche, de la rougeole, de la grippe, de la bronchite, de l'écoulement nasal, de la sinusite, de l'otite, de l'amygdalite, de l'angine, de la laryngite, de la trachéite, de la pharyngite, de la pneumonie, de la pleurésie, de la tuberculose, de la méningite, de la méningococcie, de la diphtérie, de la scarlatine, de la typhoïde, de la choléra, de la dysentérie, de la fièvre typhoïde, de la fièvre paratyphoïde, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatineuse, de la fièvre typhoïde, de la fièvre paratyphoïde, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatineuse.

OCASION

A VENDRE UNE GOMME PIANO à vendre, très bon état, 35 marneux et tambour. S'adresser chez LEROUX Hippolyte, rue de la Gare, Marly (Nord), 12372.

LAVEZ

vos fosses nasales matin et soir avec le mouillé LAVEZ. Prévention de la scarlatine, de la coqueluche, de la rougeole, de la grippe, de la bronchite, de l'écoulement nasal, de la sinusite, de l'otite, de l'amygdalite, de l'angine, de la laryngite, de la trachéite, de la pharyngite, de la pneumonie, de la pleurésie, de la tuberculose, de la méningite, de la méningococcie, de la diphtérie, de la scarlatine, de la typhoïde, de la choléra, de la dysentérie, de la fièvre typhoïde, de la fièvre paratyphoïde, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatineuse.

OCASION

A VENDRE UNE GOMME PIANO à vendre, très bon état, 35 marneux et tambour. S'adresser chez LEROUX Hippolyte, rue de la Gare, Marly (Nord), 12372.

LAVEZ

vos fosses nasales matin et soir avec le mouillé LAVEZ. Prévention de la scarlatine, de la coqueluche, de la rougeole, de la grippe, de la bronchite, de l'écoulement nasal, de la sinusite, de l'otite, de l'amygdalite, de l'angine, de la laryngite, de la trachéite, de la pharyngite, de la pneumonie, de la pleurésie, de la tuberculose, de la méningite, de la méningococcie, de la diphtérie, de la scarlatine, de la typhoïde, de la choléra, de la dysentérie, de la fièvre typhoïde, de la fièvre paratyphoïde, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatineuse.

OCASION

A VENDRE UNE GOMME PIANO à vendre, très bon état, 35 marneux et tambour. S'adresser chez LEROUX Hippolyte, rue de la Gare, Marly (Nord), 12372.

LAVEZ

vos fosses nasales matin et soir avec le mouillé LAVEZ. Prévention de la scarlatine, de la coqueluche, de la rougeole, de la grippe, de la bronchite, de l'écoulement nasal, de la sinusite, de l'otite, de l'amygdalite, de l'angine, de la laryngite, de la trachéite, de la pharyngite, de la pneumonie, de la pleurésie, de la tuberculose, de la méningite, de la méningococcie, de la diphtérie, de la scarlatine, de la typhoïde, de la choléra, de la dysentérie, de la fièvre typhoïde, de la fièvre paratyphoïde, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatineuse.

OCASION

A VENDRE UNE GOMME PIANO à vendre, très bon état, 35 marneux et tambour. S'adresser chez LEROUX Hippolyte, rue de la Gare, Marly (Nord), 12372.

LAVEZ

vos fosses nasales matin et soir avec le mouillé LAVEZ. Prévention de la scarlatine, de la coqueluche, de la rougeole, de la grippe, de la bronchite, de l'écoulement nasal, de la sinusite, de l'otite, de l'amygdalite, de l'angine, de la laryngite, de la trachéite, de la pharyngite, de la pneumonie, de la pleurésie, de la tuberculose, de la méningite, de la méningococcie, de la diphtérie, de la scarlatine, de la typhoïde, de la choléra, de la dysentérie, de la fièvre typhoïde, de la fièvre paratyphoïde, de la fièvre érysipéleuse, de la fièvre scarlatineuse.

OCASION

A VENDRE UNE GOMME PIANO à vendre, très bon état, 35 marneux et tambour. S'adresser chez LEROUX Hippolyte, rue de la Gare, Marly (Nord), 12372.

LAVEZ

vos fosses nasales matin et soir avec le mouillé LAVEZ. Prévention de la scarlatine, de la coqueluche, de la rougeole, de la grippe